

La lettre des administrateurs salariés d' ENEDIS

Lettre n°20 – 25 janvier 2023

Nous espérons que l'année 2023 a bien commencé pour chacun de vous et nous vous renouvelons nos vœux les meilleurs tant au plan personnel que professionnel.



Isabelle Chevalier



Renaud Piot-Mahy

Un 1^{er} Conseil exceptionnel pour démarrer 2023

Un soutien renouvelé au Directoire Enedis

Un Conseil de Surveillance exceptionnel a eu lieu en début d'année en raison de l'achèvement du mandat de la Présidente et des membres du Directoire le 11 janvier dernier. Marianne Laigneau, candidate à sa réélection a été reconduite, ainsi que Christian Buchel, Hervé Champenois et Olivier Duhagon.

Un vote que j'ai personnellement soutenu. Depuis leur installation, Marianne Laigneau et le directoire ont dû affronter des crises majeures : crises climatiques répétées, pandémie liée au Covid-19, organisation du délestage, crise financière liée à l'achat des pertes et à l'inflation en particulier. L'équipe en place a su montrer son implication et sa cohérence dans la gestion de ces événements majeurs. Une dynamique a été lancée avec le PIH (même si tout n'est pas rose). Dans la période d'incertitudes qui s'ouvre, nous devons avoir de la stabilité dans la gouvernance. Ce n'est pas toutefois pas un blanc seing.

Un soutien dans la rigueur et la vigilance

L'année 2023 s'ouvre dans un contexte de forte instabilité : tensions sociales liées à la réforme des retraites, inflation, évolution du prix de l'électricité, mise en place d'une nouvelle gouvernance à EDF avec un projet d'organisation du groupe en perspective pour le premier semestre. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Ces enjeux tant externes, qu'internes au groupe doivent nous, administrateurs salariés, inciter à une grande vigilance sur le PMT et la politique de financement.

Un PMT en mi-teinte

Les résultats 2022 devraient être de très bon niveau, portés par la rétrocession d'une partie des surplus de recettes d'interconnexion RTE, qui permettront de couvrir l'impact du coût financier de l'achat des pertes. Je m'étais largement inquiétée, dans les PMT précédents, sur la capacité de l'entreprise à faire face à une évolution exponentielle de l'activité avec des effectifs en baisse. L'avenir m'a donné raison et la trajectoire effectif a été significativement revue à la hausse. Un point très encourageant du PMT qui reste malheureusement en retrait sur les investissements.

Un renouvellement du réseau insuffisant

Parmi les différents investissements (Capex), certains sont obligatoires, liés à nos obligations de service public. D'autres dits « délibérés » (Capex D) servent à la modernisation et au renouvellement du réseau.

Or, le renouvellement est insuffisant et le réseau vieillit (cf. lettre 12 « Le réseau sera résilient ou ne sera pas »). Ainsi en 2010, 15% du réseau HTA rural et 14% du réseau HTA urbain avaient plus de 40 ans. Ces chiffres ont atteint respectivement 29% et 24% en 2020. (cf. rapport de la Cour des Comptes « le financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » publié le 06/09/2022). Comment un réseau âgé peut-il être résilient face à la multiplication des perturbations climatiques ? 2022 a été l'année la plus chaude enregistrée et 2023 devrait battre de nouveaux records. Ainsi, selon les modèles climatiques du Met Office, service météorologique et climatologique national anglais, la température en 2023 pourrait être comprise entre +1,08°C et +1,32°C au-dessus des niveaux préindustriels, faisant de cette nouvelle année l'une des plus chaudes enregistrées. Et comment ce réseau pourra-t-il supporter les enjeux de la transition énergétique avec le raccordement massif des énergies renouvelables et le développement des nouveaux usages de l'électricité tels que l'électromobilité ?

J'attire régulièrement l'attention des représentants de l'Etat sur ces enjeux.

“ Le Prochain Conseil de Surveillance aura lieu en février. Il marquera la prise de fonctions des administrateurs salariés élus lors du scrutin de novembre dernier. A deux avec Renaud, nous aurons à cœur de vous représenter au mieux dans l'intérêt social de l'entreprise. ”

Isabelle Chevalier et Renaud Piot-Mahyer